



## Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026

**Présents**

Marc BOIZARD, Julie HOFER, Loïc LE JEUNE, Anaïs RIOUALLON, Nicolas JUBEAU, Joëlle MASSON, Morgane SCOUARNEC, Anaïs MURLA, Laurent THOMAS, Alice KERBRAT, Sigrid ABELS, René LE TALLEC, Jérôme GUYOMAR, Isabelle BIDEAU, Emmanuel TOCQUER

**Secrétaire de séance**

Jérôme GUYOMAR

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 15 / Votants : 15**

**Date de convocation du conseil Municipal : 29/05/2026**

M le Maire ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

- Attribution de subventions aux associations
- Mise en place d'une épicerie au camping municipal
- Modification de la délibération relative aux emplois du camping municipal
- Demande d'ajout: Modification du tarif de la location de draps au camping
- Questions et informations diverses

**DIA pour information:**

Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil, qui concerne un terrain situé 8 Côte de Pen Ar C'hra.

La Mairie a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M le Maire propose de nommer Jérôme GUYOMAR secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité (15 votants).**

**2. Approbation du PV du Conseil du 5 mai 2026**

M le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 mai 2026.

**Adopté à l'unanimité (15 votants).**

**3. Subvention au lycée professionnel de Plouigneau**

Une aide financière est sollicitée par le lycée professionnel de Plouigneau dans le cadre d'un séjour en Angleterre pour une élève habitant Saint-Jean-du-Doigt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention de 50 € au lycée professionnel de Plouigneau au titre de l'année 2026.

**Adopté à l'unanimité (15 votants).**



## Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026

### **4. Subvention à l'association Animseniors**

Une aide financière est sollicitée par l'association Animseniors qui intervient à l'EHPAD de Lanmeur pour proposer diverses activités aux résidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention de 70 € à l'association Animseniors au titre de l'année 2026.

**Adopté à l'unanimité (15 votants).**

### **5. Subvention à l'association Old Skol**

Une aide financière est sollicitée par l'association Oldskol qui propose une fête de la musique à Saint-Jean-du-Doigt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention de 500 € à l'association Oldskol au titre de l'année 2026

**14 votes pour / 1 abstention.**

### **6. Subvention à l'association Arthus Jazz**

Une aide financière est sollicitée par l'association Arthus Jazz qui propose de nombreux événements musicaux dans l'année sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention de 1000 € à l'association Arthus Jazz au titre de l'année 2026.

**9 votes pour / 5 abstentions / 1 contre.**

### **7. Création d'une épicerie au camping municipal**

Considérant la nécessité de proposer aux usagers du camping municipal un service de proximité permettant l'acquisition de produits alimentaires et de première nécessité, notamment durant la fermeture de l'épicerie du commerce le p'tit saint jean;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer au sein du camping municipal un service de vente de produits alimentaires et de première nécessité destinés aux usagers du camping.
- De proposer à la vente les produits figurant sur la liste ci-dessous, qui sera jointe en annexe de la délibération.
- D'acheter les produits auprès de commerces ou fournisseurs locaux dans le respect des règles applicables aux achats de la commune.
- De fixer un prix de vente de chaque produit identique au prix d'achat TTC figurant sur la facture du fournisseur. Afin de faciliter les opérations d'encaissement, ce prix pourra être arrondi au multiple de 5 centimes d'euro immédiatement supérieur.
- De préciser que les tarifs évoluent automatiquement en fonction des prix d'achat facturés par les fournisseurs, sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire, dès lors que cette règle est respectée.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026

- De préciser que les recettes issues de ces ventes sont encaissées dans le cadre de la régie de recettes du camping municipal.
- De préciser que les achats et ventes feront l'objet d'un suivi permettant de justifier les mouvements de produits et les recettes encaissées. Les pièces justificatives comprennent notamment les factures d'achat, les justificatifs de vente et un état simplifié de suivi des stocks.

**Adopté à l'unanimité (15 votants).**

### Annexe à la délibération 2026D55 - Tarifs épicerie 2026 camping municipal

| Désignation                                   | Prix de vente |
|-----------------------------------------------|---------------|
| Dosette de café soluble                       | 0,20 €        |
| Sachet de thé Earl Grey                       | 0,20 €        |
| Pain de mie 250g Harris                       | 1,50 €        |
| Pain de mie 550g complet                      | 2,10 €        |
| Salade Saupiquet thon 220g                    | 3,60 €        |
| Salade Saupiquet lentilles 160g               | 3,75 €        |
| Salade Saupiquet thon penne 220g              | 3,50 €        |
| Barre Granny pomme                            | 0,55 €        |
| Barre Granny noisette                         | 0,55 €        |
| Barre Granny chocolat                         | 0,55 €        |
| Mélange graines et fruits 120 g               | 2,50 €        |
| Mélange fruits rouges et amandes 120g         | 2,50 €        |
| Paquet de galettes bretonnes                  | 2,80 €        |
| Boîte de thon 1/6                             | 2,20 €        |
| Boîte de sardines à l'huile 48g               | 1,20 €        |
| Boîte de filet de maquereau au vin blanc 176g | 2,20 €        |
| Boîte de haricots verts 400g                  | 1,45 €        |
| Boîte de petit pois carotte 400g              | 1,65 €        |
| Boîte de pâté Hénaff 78g                      | 1,90 €        |
| Boîte de cassoulet 420g                       | 2,10 €        |
| Boîte de raviolis 400g                        | 2,80 €        |
| Riz basmati micro-ondable 220g                | 1,95 €        |
| Paquet de pâtes torsades 250g                 | 1,50 €        |
| Sachet de soupe instantanée aux 6 légumes     | 0,60 €        |
| Paquet de chips 30g                           | 0,40 €        |
| Cacahuètes grillées à sec 150g                | 1,70 €        |
| Canette de coca-cola 33cl                     | 1,70 €        |
| Canette de bière Heineken 33cl                | 1,90 €        |
| Eau Cristalline 50cl                          | 0,80 €        |
| Eau pétillante Cristalline 50cl               | 1,00 €        |
| Briquette de jus d'orange                     | 0,55 €        |
| Briquette de jus de pomme 25cl                | 0,45 €        |
| Briquette de jus multivitamines 25cl          | 0,50 €        |
| Cidre 25cl                                    | 1,25 €        |
| Pastille lessive                              | 0,35 €        |
| Rouleau de papier toilette                    | 0,90 €        |
| Dentifrice                                    | 1,85 €        |



## Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Paquet de mouchoirs               | 0,20 € |
| Pansement ampoules hydro colloïde | 1,20 € |

### **8. Modification de la délibération relative aux emplois au camping**

Vu la délibération 2026D02 du 22/01/2026 portant création de trois emplois au sein du camping municipal et fixant les conditions de recrutement et de rémunération;  
Considérant le recrutement d'un responsable du camping pour la saison ;  
Considérant la nécessité de réévaluer l'indice maximal de rémunération applicable à ces trois emplois;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de modifier la délibération 2026D02 du 22/01/2026 en ce qui concerne l'indice maximal de rémunération.
- Décide de fixer l'indice maximal de rémunération à 558.
- Précise que les autres dispositions de la délibération 2026D02 demeurent inchangées.
- Précise que la délibération prend effet à compter du 18/05/2026.

**Adopté à l'unanimité (15 votants).**

### **9. Modification du tarif de location de draps au camping**

Vu la délibération 2026D03 fixant les tarifs 2026 au camping municipal, comprenant la location de draps au tarif de 2 €.

M le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif de location de drap au camping comme suit :

| Prestation                                                   | Tarif 2026 |
|--------------------------------------------------------------|------------|
| Location de drap (drap housse + drap plat + taie d'oreiller) | 4.00€      |

DE PRECISER que ce tarif est applicable à compter du 8 juin 2026.

**Adopté à l'unanimité (15 votants).**

### **10. Questions et informations diverses**

#### **Informations**

- Le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'importance de leur présence aux commissions de Morlaix Communauté afin de représenter efficacement les intérêts de la commune.
- Un courriel a été reçu dans le cadre du classement de l'enclos au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il indique que l'installation des jardinières sur le muret n'est pas compatible avec cette démarche.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026

- Proposition d'une rencontre avec M Geffroy, maire de Plestin-les-Grèves, pour échanger sur l'appellation *Côte des bruyères*.
- Rappel d'une réunion ULAMIR prévue le 22/06/2026.
- Mise à jour du Plan de Sauvegarde Communal à prévoir.
- Communication aux conseillers municipaux de dates de réunions de présentation de la Chambre de l'Agriculture.
- Proposition de formations mutualisées pour les élus avec la Mairie de Plourin-lès-Morlaix.
- Etudier la possibilité d'installer un système de vidéo surveillance à l'agence postale.
- Alice Kerbrat a participé à une réunion avec l'office de tourisme. Possibilité de récupérer un panneau « commune touristique ».
- Rendez-vous en juillet avec le réseau de bibliothèque Penn-Da-Benn pour étudier la mise en place d'un point relais en mairie.
- Aménagements routiers prévus :
  - Par la commune : Un aménagement sera fait au carrefour du Boulva avec l'installation d'îlots et de stops pour ralentir la vitesse.
  - A Penfeunteun, le Département doit mettre un place une zone limitée à 70km/h. Aucune modification n'est prévue à Kerarhun.
- Rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France.
  - Devis à demander pour l'entretien de la toiture de l'église et des cloches.
  - Discussion sur l'installation de nouvelles toilettes publiques sur le parking de la maison des peintres.
  - Etude de possibilités d'implantation d'une antenne téléphonique sous forme d'antenne-arbre en évitant l'espace situé entre l'église et la plage.
- Réflexion en cours sur l'organisation des conseils municipaux :
  - Etudier la possibilité d'instaurer un temps de questions.
  - Envisager la rédaction d'un règlement intérieur du Conseil Municipal.

### Question

- Désignation de 2 conseillers municipaux pour la commission de contrôle de la liste électorale : Anaïs MURLA, titulaire – Laurent THOMAS, suppléant.

Séance levée à 21H50.

Le Secrétaire de Séance,  
Jérôme GUYOMAR

Le Maire,  
Marc BOIZARD